



# Communiqué de presse

---

## DEINOVE annule son augmentation de capital Truffle Capital très confiant dans la société

**Montpellier, le 4 juillet 2014** - DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI), société de cleantech qui conçoit et développe une nouvelle génération de procédés industriels fondés sur l'exploitation des bactéries Déinocoques, annule son augmentation de capital lancée le 24 juin dernier, les conditions attendues pour sa réalisation n'étant pas réunies. Par conséquent, tous les ordres de souscription reçus deviennent caducs.

*« Ce sont avant tout les conditions de marché difficiles qui nous poussent à annuler notre opération. En tout état de cause, nous disposons des moyens de couvrir nos besoins sur les 12 prochains mois. Nous sommes confiants dans l'avenir et obtenons des résultats technologiques probants<sup>1</sup>. Nous venons de signer deux partenariats avec Suez Environnement et Abengoa<sup>2</sup>, des négociations pour en signer d'autres sont en cours. Nous continuons à progresser dans la mise à l'échelle et notre ambition est de développer les nouveaux standards de production qui permettront de mettre en place de véritables alternatives au pétrole »* souligne Emmanuel Petiot, Directeur Général de DEINOVE.

*« DEINOVE a réalisé des avancées technologiques majeures ces derniers mois, dont une première mondiale en bioéthanol<sup>3</sup>, et nous sommes confiants dans la stratégie suivie par la société et son équipe de management. Nous proposerons à DEINOVE, si nécessaire, des solutions de financement créatrices de valeur pour les actionnaires »* souligne le Dr Philippe Pouletty, Directeur Général de Truffle Capital et Président du Conseil d'administration de DEINOVE.

DEINOVE annonce également qu'il ne sera pas procédé au transfert des actions DEINOVE du marché Alternext d'Euronext à Paris sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C), dans les conditions envisagées dans le prospectus ayant reçu le visa n°14-314 en date du 23 juin 2014.

Cette opération était dirigée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Chef de File et Teneur de Livre, et Kempen & Co en tant que co-Chef de File.

---

<sup>1</sup> Communiqués de presse en date du 16 juin 2014.

<sup>2</sup> Communiqués de presse en date du 3 juin 2014.

<sup>3</sup> Communiqué de presse en date du 16 janvier 2014.

## À propos de DEINOVE

DEINOVE (Alternext Paris : ALDEI) change la donne dans le domaine de la chimie du végétal en concevant et développant de nouveaux standards de bio-production fondés sur des bactéries aux potentiels encore inexploités : les Déinocoques. En s'appuyant sur leurs propriétés génétiques singulières et leur robustesse hors du commun, DEINOVE optimise les capacités métaboliques et fermentaires de ces « micro-usines » naturelles pour fabriquer des produits à haute valeur ajoutée à partir de biomasse non alimentaire. Les premiers marchés de la Société sont les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération (DEINOL) et les composés chimiques alternatifs aux produits dérivés de l'industrie pétrolière (DEINOCHEM) où DEINOVE offre sa technologie à des partenaires industriels mondiaux. Cotée sur Alternext depuis avril 2010, DEINOVE a été fondée par le Dr. Philippe Pouletty, Directeur général de Truffle Capital, et le Pr. Miroslav Radman, de la Faculté de Médecine de l'Université René Descartes. La société compte plus de 40 collaborateurs dans ses nouveaux laboratoires basés en France à Montpellier sur le site du Biopôle Euromédecine.

*Plus d'informations sur [www.deinove.com](http://www.deinove.com)*

### Contacts

#### **DEINOVE**

##### **Emmanuel Petiot**

Directeur Général

Tél.: +33 (0) 4 48 19 01 28

[emmanuel.petiot@deinove.com](mailto:emmanuel.petiot@deinove.com)

##### **ALIZE RP, Relations Presse**

##### **Caroline Carmagnol**

Tél. : +33 (0) 1 70 22 53 90

Mobile : +33 (0) 6 64 18 99 59

[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)

##### **Coralie Martin**

Communication et relations investisseurs

Tél. : +33 (0) 4 48 19 01 60

[coralie.martin@deinove.com](mailto:coralie.martin@deinove.com)



#### AVERTISSEMENT

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de DEINOVE.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. DEINOVE n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par DEINOVE d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par DEINOVE d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l' « Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.*

*Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*